

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°15 du 30 mars 2012

PARTIE PERMANENTE

Armée de l'air

Texte n°14

INSTRUCTION N° 801/DEF/DRH-AA/SDGR/BGA/DEP.ADM/DGA/GF

modifiant l'instruction n° 800/DEF/DRH-AA/SDGR/BGA/DEP.ADM/DGA/GF du 3 novembre 2010 relative à l'attribution du diplôme et de la prime de qualification supérieure aux sous-officiers de l'armée de l'air.

Du 18 janvier 2012

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE L'AIR : *sous-direction « gestion des ressources » ; bureau « gestion administration ».*

INSTRUCTION N° 801/DEF/DRH-AA/SDGR/BGA/DEP.ADM/DGA/GF modifiant l'instruction n° 800/DEF/DRH-AA/SDGR/BGA/DEP.ADM/DGA/GF du 3 novembre 2010 relative à l'attribution du diplôme et de la prime de qualification supérieure aux sous-officiers de l'armée de l'air.

Du 18 janvier 2012

NOR D E F L 1 2 5 0 3 6 2 J

Texte modifié :

Instruction n° 800/DEF/DRH-AA/SDGR/BGA/DEP.ADM/DGA/GF du 3 novembre 2010
(BOC N° 53 du 17 décembre 2010, texte 13 ; BOEM 778.1.3.1).

Référence de publication : BOC N°15 du 30 mars 2012, texte 14.

L'instruction n° 800/DEF/DRH-AA/SDGR/BGA/DEP.ADM/DGA/GF du 3 novembre 2010 est modifiée comme suit :

Au point 1.1.2.2. « Personnel non navigant. ».

Après :

« - certificat chef moniteur simulateur de vol (3261) » ;

Supprimer :

« - certificat de cadre de maîtrise musicien (7330) ».

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le colonel,
sous-directeur adjoint « gestion des ressources »,*

Bernard DUPLAND.